



## DELIBERATION CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES CARMAUSIN-SEGALA

**SEANCE DU 9 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 décembre à 18h00, le Conseil de communauté, dûment convoqué le 2 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes d'Almayrac, sous la Présidence de Didier SOMEN.

<b>MEMBRES DU CONSEIL</b>			
Titulaires en exercice	55	Suppléant avec voix	0
Titulaires présents	37	Voix délibératives	42
Délégués avec pouvoir	5	Membres présents	37

**Titulaires présents : 38 (du début au point 7), 37 (du point 8 à la fin)**

AUZIECH Cécile, AZEMAR Jean-Louis (pouvoir de KOWALIK Jean-François), BALARAN Jean-Marc, BARILLIOT Christine, BARRAU Jean-Louis, BONFANTI Djamila (pouvoir de SAN ANDRES Thierry), BORDOLL Christian, BOUSQUET Jean-Louis, BOUYSSIE François, CALMELS Thierry, CLERGUE Jean-Claude, COURVEILLE Martine, DELPOUX Jacqueline, EMERIAUD Françoise, ESCOUTES Jean-Marc, ICHARD Xavier, IMBERT Véronique, LEBLOND Nelly, MAFFRE Alain, MALIET Thierry, MANUEL Christian (pouvoir de CARMES Monique), MILESI Marie, MUÑOZ Sonia (jusqu'au point 7), NORKOWSKI Patrice (pouvoir de CINTAS Jean-Marc), PUECH Christian, RECOULES Vincent, REDO Aline (pouvoir de MERCIER Roland), SANCHEZ Marie-Christine, SCHULTHEISS Pierre, SENGES Jean-Marc, SIBRA Jean-Michel, SOMEN Didier, SOULIE Jérôme, TAGLIAFERRI Rosanne, TOUZANI Rachid, TROUCHE Alain, VEDEL Christian, VIDAL Suzette.

**Suppléant présent avec voix délibérative : 0**

**Titulaires excusés : 17 (du début au point 7), 18 (du point 8 à la fin)**

ASTIE Alain, BARBE Christian, BEX Fabienne, CARMES Monique (pouvoir à MANUEL Christian), CINTAS Jean-Marc (pouvoir à NORKOWSKI Patrice), HAMON Christian, KOWALIK Jean-François (pouvoir à AZEMAR Jean-Louis), MALATERRE Guy, MARTY Denis, MERCIER Roland (pouvoir à REDO Aline), MUÑOZ Sonia (à partir du point 8), ORRIT Didier, PENA Sylviane, SAN ANDRES Thierry (pouvoir à BONFANTI Djamila), SELAM Fatima, SOURDIN Anne, TESSON Régis, VALIERE Jean-Paul.

**Suppléant présent sans voix délibérative : 0**

**Secrétaire de séance :**

BOUSQUET Jean-Louis

**DELIBERATION N° 09/12/2025-13  
REAMENAGEMENT DU BATIMENT « L'ANNEXE »**

La Communauté de Communes Carmausin-Ségala exerce une compétence intercommunale d'action sociale. Celle-ci comprend l'animation de la vie sociale, dont la mise en œuvre était confiée aux deux centres sociaux agréés par la CAF du TARN : le centre social de l'association Séga'liens et le centre social de la mairie de Carmaux, sous deux formes juridiques différentes (l'un associatif et l'autre communal).

Le 2 février 2020, la 3CS a signé une Convention Territoriale Globale (CTG) de services aux familles avec la CAF du Tarn. L'un des champs d'action privilégié de cette CTG est « l'inclusion sociale ».

Le premier enjeu majeur de cette thématique est la consolidation du rôle des centres sociaux sur le territoire de la 3CS et notamment via l'étude de l'opportunité d'un rapprochement des deux équipements.

Une réflexion a été engagée afin d'étudier la faisabilité d'une reprise des centres sociaux existants par l'intercommunalité.

La Communauté de Communes a souhaité transférer les deux centres sociaux au CIAS du Carmaisin-Ségala afin de créer un centre social Intercommunal, « la CaSa », à partir de janvier 2022 et une intégration dans des locaux de la Communauté de Communes à partir de juillet 2022.

Le centre social est situé au rez-de-chaussée du bâtiment nommé « l'Annexe » au 32 ter avenue Bouloc-Torcatis dans le Quartier Prioritaire de la Ville (QPV) à proximité de la cité de Gourgatieu. Ce bâtiment accueille également le service insertion du CIAS (Chantier d'insertion), la mission jeunes et des entreprises au premier étage et enfin le service développement économique et l'espace coworking « Les Tisserins », au second étage.

L'aménagement actuel de l'accueil du bâtiment et du centre social n'est pas satisfaisant pour les équipes du centre social, des usagers du centre social et des autres usagers du bâtiment. Il est donc nécessaire de repenser l'espace d'accueil du bâtiment et notamment du centre social.

Il est à noter que la fréquentation du centre social est en constante augmentation et que son action auprès des habitants du QPV et son implication auprès des acteurs de la Politique de la Ville en font aujourd'hui un lieu identifié au sein du quartier.

L'opération est éligible à des subventions de l'ETAT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DÉPENSES				FINANCEMENT		
Poste dépenses	Montant € HT	Sous-Total € HT	Montant € TTC	Intitulé	% sur total opération HT	€
Fourniture matériaux travaux en régie	11 552 €			ETAT	50%	10 746 €
Travaux CVC par entreprise	5 296€			COMMUNAUTE DE COMMUNES AUTOFINANCEMENT	50%	10 745 €
<b>TOTAL TRAVAUX</b>	<b>16 847 €</b>	<b>20 217 €</b>				
Maîtrise d'œuvre	4 114 €					
Bureau de Contrôle Technique	530 €					
<b>TOTAL ETUDES</b>	<b>4 644 €</b>	<b>5 573 €</b>				
<b>TOTAL DÉPENSES HT</b>	<b>21 491 €</b>	<b>25 790 €</b>		<b>TOTAL FINANCEMENT</b>		<b>21 491 €</b>

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

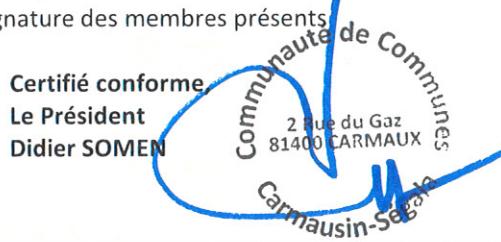
- APPROUVE l'opération et le plan de financement actualisé tel que présenté ci-dessus,
- AUTORISE le Président à solliciter les subventions auprès de l'ETAT et à signer tous les documents s'y rapportant.

Les crédits seront ouverts au budget annexe CCA Appui Immobilier 2026.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre figure la liste et la signature des membres présents

Certifié conforme,  
Le Président  
Didier SOMEN



Le secrétaire de séance  
Jean-Louis BOUSQUET